Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240531-DEC202463-AU

**- République Française -**

VILLE de de VARENNES-sur-ALLIER

**Extrait du registre des décisions du Maire :**

31 MAI 2024

**DEC202463**
**FINANCES ;**
Trésorerie communale : autorisation
d'ouverture de crédits (mai 2024/mai 2025))

**Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 20,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,

**CONSIDERANT** la nécessité de disposer de fonds permettant le financement ponctuel de la Trésorerie de la commune dans l'attente des versements des recettes telles que subventions et participations à venir,

**CONSIDERANT** la proposition faite par le CACF (CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE) de mettre à disposition de la ville une ligne de trésorerie avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 500 000 €
Durée : 1 an
Taux de référence : Euribor 3 mois
Marge : 0,38 %
Fréquence des tirages : du lundi au vendredi inclus
Montant minimum des tirages : aucun
Remise des fonds : J + 2 (jours ouvrés)
Mode de versement : par virement adressé à la Trésorerie
Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu
Mode de règlement des intérêts et du capital : par prélèvement auprès de la Trésorerie
Commission d'engagement : 0.20 % du montant

**DECIDE** la souscription de cette ligne de trésorerie auprès du CACF selon les conditions susmentionnées.

**Roger LITAUDON**

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)